

**Enquête publique préalable à la
Révision du Règlement Local de Publicité
de la Commune de FEYTIAT
Projet présenté par
LIMOGES METROPOLE-COMMUNAUTE URBAINE**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remise commentée en date du 22/07/2020

L'objet du présent document est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Références réglementaires: art. R123-18 du Code de l'environnement

Présents à la réunion:

- M. Nicolas BALOT, Adjoint au Maire de Feytiat, Délégué à l'Urbanisme,
- M. Grégory LAURENT, Directeur des Services Techniques, Ville de Feytiat,
- M. Jacques CHAPUT, Directeur, Direction du Développement Territorial & Aménagement de l'Espace, LM-CU,

+ M. G. ROUSSEAU
+ M. J. M. MIGNOT
- Adjoint

-M. Guy JOUSSAIN, commissaire enquêteur.

Contexte de la réunion:

Réunion en date du mercredi 22 juillet 2020, en mairie de FEYTIAT, à partir de 16h30.

1°) Déroulement de l'enquête publique dans le contexte de l'état d'urgence national:

Compte tenu

- de l'entrée en état d'urgence sanitaire à compter du 12 mars 2020,
 - que les lois d'urgence sanitaire des 23 mars et 11 mai 2020, leurs ordonnances et décrets d'application ont suspendu l'ensemble des enquêtes publiques jusqu'au 30 mai 2020,
- l'arrêté N°202000049 du jeudi 6 février 2020, de M. le Président de LM-CU, portant initialement ouverture d'une enquête publique préalable à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Feytiat (du 02/03 au 03/04), est abrogé,
- l'enquête a été suspendue automatiquement par l'effet de l'entrée en état d'urgence sanitaire à compter du 12 mars 2020 et devait reprendre pour la durée restant à courir à cette date,
- une réunion préalable à la réouverture de l'enquête s'est tenue le 10/06/2020, en mairie de Feytiat,
- par nouvel arrêté N°202000194 en date du 12/06/2020, M. le Président de LM-CU, a ordonné la réouverture de l'enquête publique du 23/06 au 15/07/2020.

Ayant clôturé l'enquête publique le mercredi 15 juillet 2020 à 18h00, je suis en mesure d'attester ce jour:

- qu'elle s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par les arrêtés précités de M. le Président de LM-CU,
- que j'ai assuré 4 permanences en mairie de Feytiat (siège de l'enquête), telles que prévues dans les arrêtés:

Lundi 02/03/2020: 10h00-12h00	Ouverture de l'enquête publique /le CE, Permanence 1 du CE
Mercredi 11/03/2020: 16h00-18h00	Permanence 2 du CE
<i>Jeudi 12/03/2020</i>	<i>Suspension de fait de l'enquête publique</i>
mardi 23/06/2020: 10h00-12h00	Réouverture de l'enquête & Permanence 3 du CE
Mercredi 15/07/2020: 16h00-18h00	Permanence 4 du CE Clôture de l'enquête publique /CE

- que j'ai veillé scrupuleusement à l'application des dispositions de l'art. 6 de l'arrêté du 12/06/2020, portant consignes liées au contexte sanitaire,
- que l'enquête s'est déroulée en toute sérénité et qu'aucun incident n'est à déplorer.

2°) Bilan de la participation du public:

Au total, je n'ai enregistré qu'une seule contribution avec entretien: lors de la dernière permanence, M. Pierre LAVAURS -au titre de PDG de Lavaurs Diffusion & d'administrateur du Syndicat Union Publicité Extérieure, m'a remis un mémoire portant sur 3 points de modification souhaités.

La messagerie dédiée est restée vierge de tout message.

Aucune inscription n'est portée sur les registres mis à la disposition du public au siège de LM-CU ou en mairie de FEYTIAT (outre celle de M. Lavaurs).

Aucune personne n'a demandé à consulter le dossier sur les 2 sites.

3°) Avis attendu par le CE sur la contribution Lavaurs:

Détail de la contribution LAVAURS Proposition		Avis argumenté de l'AO/AD*
POINT 1: Zone publicité 2	Classer la parcelle du CC Mas Cerise en zone 2	
POINT 2: Zone publicité 1	Autoriser seulement les dispositifs muraux sur les secteurs résidentiels. Cas Av Libération/Marcel Pagnol (cf. projet RLP Ville de Limoges)	
POINT 3: Zone publicité 2	Dérogation art. 2.3.1 pour parcelle Av M. Valin/rue J. Mermoz	

*Autorité Organisatrice/Autorité Décisionnaire

4°) Renseignements complémentaires demandés par le CE au maître d'ouvrage:

- 4.1) V/prise en compte détaillée des préconisations CDNPS & APPA (DDT en particulier).
- 4.2) Mise en cohérence du projet de révision du RLP avec l'AVAP le SPR? Comment?
- 4.3) Evaluation de l'application du RLP initial?
-Evolution annuelle du nombre de déclarations?
-Nombre & nature des rappels au règlement?
-Nombre & nature des PV dressés pour manquement au RLP?
-Prise en compte de ces éléments dans le projet de révision?
- 4.4) Quelle autorité sera compétente pour faire respecter le RLP révisé, notamment la dépose des dispositifs non conformes?
- 4.5) Puisque présenté par LM-CU, le projet /commune de Feytiat a-t-il été amendé dans un souci de cohérence & d'homogénéité pour le territoire de la Communauté urbaine? Modèle cohérent entre les territoires limitrophes (Limoges, Panazol & Feytiat)? Points communs? Préfiguration d'un futur RLP i?

5°) Mémoire en réponse attendu:

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur doit être en mesure d'évaluer si les précisions apportées par le projet de RLP permet de concilier les besoins d'expression et de communication des acteurs économiques avec le souci de préserver et de mettre en valeur le cadre de vie.

⚡ Aussi, afin de pouvoir me prononcer sur ce projet en toute connaissance de cause, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser sous 15 jours, un mémoire en réponse détaillé concernant les parties 3 & 4 de ce P.V.

Le mercredi 22/07/2020

L'AO/AD


Nicolas BALOT
Adjoint 

Gilbert ROUSSEAU
Adjoint chargé
des questions économiques



Le commissaire enquêteur
Guy JOUSSAIN


Jean Pierre Signat
Adjoint 

J. CHAPUT

